



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL

25 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE 2020



Québec

Programme de soutien | Les Journées de la culture

24^e édition - Aux organisateurs de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Modalités du programme

CONTEXTE

La MRC du Fjord-du-Saguenay désire soutenir la réalisation de projets culturels afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa Politique culturelle. Dans le cadre de son Entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec, une enveloppe est réservée pour un appel de projets dans le cadre des Journées de la culture. Ce fonds s'adresse aux municipalités et aux organismes culturels engagés à participer à cette fin de semaine thématique.

À PROPOS DES JOURNÉES DE LA CULTURE

La 24^e édition des **Journées de la culture** se déroulera exceptionnellement sur tout un mois, du **vendredi 25 septembre au dimanche 25 octobre 2020 partout au Québec**. Ce sont **LES 1001 MÉTIERS DE LA CULTURE** qui seront mis à l'honneur cette année.

La période de confinement historique imposée cette année par la COVID-19 nous rappelle à quel point les arts et la culture sont essentiels au bien-être individuel et collectif. Les multiples et magnifiques initiatives proposées par les organismes et artistes durant ces temps sombres seront éloquentes! Les Journées de la culture seront une occasion de nous rassembler – à distance peut-être –, nous réinventer, nous allier pour marquer, une fois de plus, l'importance des arts et de la culture dans notre société.

ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE

Un montant total de 11 350 \$ est disponible pour l'année 2020 dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le soutien financier sera réparti équitablement

entre les municipalités et organismes participants pour la mise en œuvre des activités inscrites. **Notez que l'implication du milieu et l'ampleur du projet seront prises en compte dans la répartition du montant.**

Les organismes culturels ou de loisirs, regroupements d'artistes et d'artisans ou comités qui souhaitent organiser des activités doivent en informer leur municipalité pour pouvoir se prévaloir de cette aide financière.

Il n'y a aucuns frais pour inscrire une activité au programme des Journées de la culture. Toute activité doit être offerte gratuitement au public au cours de la période désignée et favoriser l'interaction et la participation avec les artistes.



PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

1. Complétez le formulaire d'inscription sur le site Web de *Culture pour tous* **avant le samedi 15 août 2020** : <http://www.journeesdelaculture.qc.ca/>.
2. Cliquez sur l'onglet « Organismes d'activité » et « Organiser une activité ».
3. Cliquez sur : CRÉER MON PROFIL OU ME CONNECTER (si vous avez déjà un profil).
4. Créez votre profil (si c'est la première fois que vous inscrivez une activité).
5. **Rédigez une courte description de votre activité** : date, heure, lieu, nom et coordonnées de la personne responsable. (Ces informations seront publiées dans les outils de communication). Il sera possible de modifier ou de compléter le descriptif de votre événement sur le site Web de *Culture pour tous* jusqu'au 18 octobre 2020.
6. Pour obtenir un soutien financier, complétez également le *formulaire de demande d'aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay* et le faire parvenir par courriel **avant le vendredi 14 août 2020** à M^{me} Shirley Claveau, agente de développement culturel et aux nouveaux arrivants de la MRC.

ENGAGEMENT ET REDDITION DE COMPTES

- ⌘ Le projet doit se réaliser dans sa totalité, et ce, durant les 30 jours de la 24^e édition des Journées de la culture 2020;
- ⌘ Le montant accordé sera versé sur acceptation du projet;
- ⌘ Le rapport d'activité doit être déposé à l'agente de développement culturel au plus tard dans les 30 jours suivant la réalisation du projet avec les pièces justificatives;
- ⌘ Le promoteur doit faire valider toute modification au projet auprès de l'agente de développement culturel;
- ⌘ Dans le cas où le financement reçu par le promoteur ne permet pas la réalisation complète du projet, celui-ci doit présenter un budget révisé et réaliser une version modifiée du projet, telle qu'approuvée;
- ⌘ Advenant le cas où, pour quelque raison que ce soit, ces conditions ne sont pas respectées, la MRC se réserve le droit de réviser sa participation financière au projet et de réclamer, le cas échéant, le remboursement d'une partie ou de la totalité de la subvention versée aux responsables du projet.

VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Le promoteur qui reçoit une subvention dans le cadre de cet appel s'engage à mentionner la contribution de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que la contribution du gouvernement du Québec dans les documents promotionnels, les messages publicitaires, le site Web ainsi que lors des activités publiques. À cet effet, la MRC fournit au promoteur le [logo de l'Entente de développement culturel](#).



Personne-ressource

Pour le dépôt de la demande ou pour toute information :

Madame Shirley Claveau

Agente de développement culturel et aux nouveaux arrivants
 MRC du Fjord-du-Saguenay – Point de service
 449, rue Principale
 Saint-Félix d'Otis (Québec) G0V 1M0
shirley.claveau@mrc-fjord.qc.ca
 Tél. : 418 544 0113, poste 1205
 Sans frais : 1 888 673-1705

Pour toute question concernant les *Journées de la culture*, vous pouvez aussi joindre directement *Culture pour tous* : info@culturepourtous.ca | Sans frais : 1 866 734-4441

 **BESOIN D'INSPIRATION DANS LE CONTEXTE 2020?**

Quelle forme pourrait prendre votre activité cette année ? Voici quelques exemples pour vous inspirer, en veillant à **RESPECTER LES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN RAISON DE LA COVID-19.**

Activités en présence, par petits groupes

Création collective ; Atelier ou classe de maître; Soirée littéraire mêlant textes de citoyens et citoyennes et d'écrivains et écrivaines; Route des artisans et expérimentation de pratiques (tissage, broderie, tricot, bijoux, etc.); Rencontre avec les artistes (conférence, discussion après un spectacle, répétition publique); Visite guidée d'ateliers d'artistes, de musées, de galeries et d'expositions; Visite des coulisses d'une salle de spectacle, d'un plateau de tournage ou d'un studio d'enregistrement.

Activités en présence, à l'extérieur

Spectacles, expositions ou ateliers dans des endroits publics (parc, stationnement, ruelle, devant les résidences, etc.); Installations ou performances depuis un lieu privé, visible de l'extérieur (balcon, jardin, cour arrière...) Circuit, parcours-découverte ou visite, ponctués de performances (à faire à pied, en voiture, à vélo, en autobus, etc.); Diffusion de spectacles, de concerts ou de performances en mode ciné-parc; Chasse aux trésors culturels.

Activités numériques (en ligne ou en présence)

Atelier de création (art interactif, techniques d'animation, numérisation 3D, etc.); Conte interactif dans un espace physique ou augmenté; Œuvre de réalité virtuelle, de projection, de mapping vidéo; Découverte d'un Fab Lab, d'un club de robotique, etc.; Balado ou création sonore ; Parcours guidé par téléphone; Atelier, cours ou formation en ligne (danse, théâtre, écriture, etc.); Spectacle, concert, performance, démonstration, heure du conte virtuelle; Visite guidée virtuelle d'expositions.